

Gouvernement du Québec
La ministre déléguée à la Réadaptation,
à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique
et aux Saines habitudes de vie
Ministre responsable de la région de la Montérégie

Québec, le 7 décembre 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 21 novembre 2017, la députée d'Iberville inscrivait au Feuilleton une question demandant :

« Considérant l'augmentation du coût de la vie, depuis 2004, et que le gouvernement a déjà bonifié ce programme [Remboursement des frais relatifs à l'utilisation d'un chien guide pour les personnes ayant une déficience visuelle] à deux reprises depuis son implantation en 1996, est-ce que le gouvernement a l'intention de bonifier ce montant bientôt? Si oui, de combien? Si non, pourquoi ? »

Le programme de remboursement des frais relatifs à l'utilisation d'un chien guide pour les personnes ayant une déficience visuelle sera examiné au cours des prochains mois au ministère de la Santé et des Services sociaux. L'analyse concernera également le programme de remboursement des frais relatifs à l'utilisation d'un chien d'assistance à la motricité, dont les montants sont identiques à celui d'un chien guide.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée,


Lucie Charlebois

N/Réf. : 17-MS-06595